

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM Marcellin ZAMI – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**REPRÉSENTATION
DE LA VILLE A L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
ET AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE
MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DE LA GUADELOUPE (SEMAG)**

CM-2022-3S-DAJ-21

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122 et suivants ;

Vu la délibération n° CM-2021-6S-DAJ-72 du 8 novembre 2021, relative à la modification de la désignation des délégués municipaux au sein des divers organismes ;

Considérant que monsieur Guy BACLET a été désigné comme représentant titulaire de la Ville à la SEMAG ;

Considérant qu'il convient de préciser par délibération les instances inhérentes à la SEMAG, au sein desquelles monsieur Guy BACLET assurera cette représentation ;

Considérant qu'il convient de spécifier également, les prérogatives du représentant sus-désigné, en lien avec l'exercice de cette représentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** De modifier conformément à la demande de la SEMAG, l'article 3 de la délibération n° CM-2021-6S-DAJ-72 du 8 novembre 2021 relative à la modification de la désignation des délégués municipaux au sein des divers organismes.
- Article 2 :** De désigner monsieur Guy BACLET en qualité de représentant titulaire, pour représenter la Ville à l'Assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la SEMAG.
- Article 3 :** D'autoriser monsieur Guy BACLET à exercer les fonctions de président, dans le cadre du conseil d'administration de la SEMAG.
- Article 4 :** D'autoriser monsieur Guy BACLET à percevoir des jetons de présence dans ce cadre.
- Article 5 :** De donner pouvoir au maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.
- Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

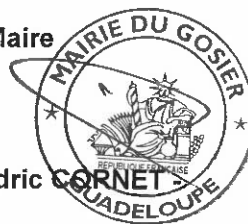
Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric

CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Représentation de la Ville à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDAJ21 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDAJ21-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres